



PREFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET
Pôle de la communication interministérielle

Strasbourg, le lundi 1er juillet 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Extension de l'obligation de publication d'information concernant les prix des carburants

C'est les vacances : pour vos achats de carburant, faites jouer la concurrence !

Les consommateurs peuvent comparer les prix à la pompe des carburants dans les différentes stations-services sur le territoire métropolitain grâce au site <http://www.prixcarburants.gouv.fr> qui présente les prix à la pompe en temps réel et leur permet de s'approvisionner au meilleur prix.

Le ministre de l'Economie et des Finances vient **d'étendre l'obligation de publication** sur le site internet www.prix-carburants.gouv.fr des prix à la pompe **au sans-plomb 98**.

Cette obligation concerne l'ensemble des stations françaises distribuant plus de 500 m³ de carburants par an.

Le site www.prix-carburants.gouv.fr, permet aux consommateurs d'avoir accès en temps réel aux prix des carburants de ces stations-service

Les services de la Direction Départementale de la Protection des Populations contrôleront la bonne mise en œuvre de cette nouvelle obligation.

Contact par voie postale : L'avancée, 26c Bd du président Wilson B.P. 42 – 67037 STRASBOURG Cedex 2 ou par mail ddpp@bas-rhin.gouv.fr

Accueil physique et téléphonique au : 03 88 14 32 00 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.